



Evacuation odeurs de cuisines d'un restaurant.

Par **persan80**, le **04/12/2009** à **18:40**

Bonjour,

Un restaurant dans une copropriété a modifié son tuyau d'évacuation des odeurs de cuisine. Il arrive maintenant devant une fenêtre de toit. Evidemment, il n'est plus possible d'ouvrir cette fenêtre en été.

Quels services sont compétents pour faire respecter les règles de l'hygiène pour une telle nuisance ?

Le services vétérinaires du département ?

La DASS ?

Merci de votre aide.

Cordialement.

Par **persan80**, le **09/12/2009** à **15:06**

Bonjour et merci Max48,

Je vais tenter de poser la question au service de la DGCCRF.

Le restaurateur veut étendre son espace vital sur le notre.

Cordialement.